



Droit aux benefices sur la vente maison, divorce

Par **Riquiquimini**, le **09/11/2021** à **05:29**

Bonjour,
Mon mari et moi avons fait 280.000 € de prêt pour acheter une maison. Ce prêt c'est fait sur notre compte joint et prélevé chaque mois depuis 2009. Cette maison, malgré un prêt à 2, n'appartient qu'à mon mari (titre foncier à son unique nom), Je sais que ça paraît fou mais je me suis dit que si on rompait un jour, je partirai avec ma part. Je ne suis pas très vénale même si la question ici peu indiquer l'inverse.
Ma question est la suivante :
Dans le divorce, je vais repartir avec ma part investie MAIS puis-je réclamer une part sur la plus value de la vente ?
On l'a acheté 280.000 €, avec les travaux et elle est en vente à 525.000 €. Je pense avoir contribué à cette plusvalue (travaux avec achats du matériel et des finitures sur le compte joint). Puis je donc réclamer une part de ce bénéfice ?
Merci de vos réponses.
Cordialement.